

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2016 A 20 h 00

Etaient présents : MEDAMES - COCHAUT R -LEBOEUF K
MESSIEURS CARON V-CAVROT H -VARLET J--TERRASSIN C- MENU N
Etaient absents excusés : Mmes CANON A- BOTTIN L donnant pouvoir à Mr CAVROT H
Secrétaire de séance : Monsieur CARON

Contrat cae et secrétaire du centre de gestion

Le contrat CAE de la secrétaire a été accepté par pôle emploi et nous retoucherons 70% de son salaire brut à hauteur de 20 heures et nous serons exonérés d'une partie des charges patronales.

Nomination régisseur

Suite à la démission de Mme Lartisien ,il convient de nommer une remplaçante pour la régie de recette de la salle polyvalente.

Mme BARRE ,Mr BERNIER et Mme COCHAUT sont nommées.

Il n'est pas proposé d'indemnisation .

Indemnités percepteur

Nous avons reçu la requête du percepteur pour ses indemnités de conseil

Celles-ci s'élèvent à 203.54 euros

Le conseil municipal décide à la majorité de ses membres de verser l'indemnité de conseil au taux de 100%

Demande adhésion des communes de La ville aux bois les pontavert,Roucy et Paissy au syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'aisne non navigable et de ses affluents

A la demande du syndicat, la commune a trois mois pour statuer sur cette demande.

Vu l'accord du syndicat et vu la loi Gemapi, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de La ville aux bois les pontavert,Roucy et Paissy

Travaux d'assainissement

Nous avons réalisés les travaux de nettoyage et de pompage de la cuve toutes eaux et le nettoyage de la pouzzolane.

Suite au contrôle de la police de l'eau, le ntk dépasse les limites autorisées .Ce taux n'est plus bon depuis 2008.

En 2014, nous avons fait une demande technique auprès de la satese pour régler ce paramètre.

La commune va demander la modification de ce taux auprès de la police de l'eau via un arrêté préfectoral. Nous demanderons également de nouveau de l'aide auprès de la satese pour diminuer ce taux.

Point comptable

Malgré les baisses de dotations et les travaux d'investissements réalisés, la commune se redresse et ses finances sont maîtrisées

Ccas

Suite à la décision de fermeture du ccas et pour raccourcir les délais de transfert des comptes du ccas sur la commune, monsieur le maire propose que la dernière facture (repas des anciens) soit adressé à la commune.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Questions et informations diverses

Monsieur le maire informe le conseil qu'un projet est en cours sur la friche industrielle de la sucrerie .Ce projet a bien avancé et la communauté de commune en a été informée. Plusieurs entreprises sont intéressées .A terme une trentaine d'emploi pourrait être créés.

Le conseil municipal a débattu de nouveau sur les communes nouvelles et notamment sur le rattachement à la commune de Guignicourt mais ne souhaite revenir sur sa position.